



Règlement du parc Keukenhof

Keukenhof vous souhaite la bienvenue. Nous voulons tout faire pour que nos visiteurs se sentent à l'aise chez nous. Vous trouverez ci-dessous le règlement qui doit vous assurer une visite agréable, sûre et méthodique.

Entrée

- * Keukenhof est ouvert tous les jours, de 8h00 à 19h30 (les caisses ferment à 18h00) pendant la période du 19 mars au 21 mai 2009.
- * L'entrée dans le parc est à votre charge.
- * Pendant la visite, les visiteurs doivent avoir un billet d'entrée valable qu'ils doivent montrer sur demande.
- * Les billets d'entrée qui sont valables pour la saison (abonnements/billets saisonniers) restent la propriété du Keukenhof. Ils peuvent être repris si le visiteur ne se conforme pas au règlement.
- * Si un visiteur se trouve sous l'influence de stupéfiants ou d'alcool, ou s'il a en sa possession, l'entrée du parc peut lui être refusée.

Responsabilité civile

- * Keukenhof ne peut être tenu responsable de certains événements ou circonstances que si ceux-ci sont provoqués, sauf force majeure, par Keukenhof, ses employés ou par une tierce personne dont le Keukenhof est responsable.
- * Keukenhof n'assume pas la responsabilité d'événements ou de circonstances provoqués par les propriétaires des expositions ou par les organisateurs d'événements qui ne sont pas organisés par Keukenhof lui-même, ou qui ne tombent pas sous sa responsabilité.
- * Keukenhof ne peut être tenu responsable de la perte, du vol ou de la destruction d'objets personnels, sauf si la perte, le vol ou la destruction sont causés par un des employés du Keukenhof.
- * Keukenhof ne peut être tenu responsable de dégâts causés par le non-respect du règlement ou des instructions.

Général

- * Les chiens doivent être tenus en laisse, ils ne sont pas admis dans les pavillons.
- * Il est interdit aux visiteurs de se rendre hors des sentiers.
- * Le parc est uniquement réservé aux piétons (exception faite des fauteuils roulants et des poussettes).
- * Les visiteurs sont priés de déposer leurs ordures dans les poubelles.
- * En ce qui concerne l'emploi des installations, les visiteurs sont priés de respecter les consignes indiquées sur les panneaux ou données par les employés du parc.
- * Les employés du parc ont l'autorisation d'expulser du parc tout visiteur qui ne respecte pas les règles susmentionnées, qui s'y oppose ou qui a une mauvaise conduite, sans qu'il n'ait droit à une indemnisation.
- * Les équipements audio sont interdits dans le parc.
- * Il est interdit de faire de la promotion ou de vendre des services ou des objets dans le parc ou sur les parkings sans l'autorisation écrite de la direction.
- * Il est uniquement permis de faire des photos ou des films pour un usage personnel. L'utilisation commerciale de photos ou films n'est permise qu'avec l'autorisation écrite de la direction. Les visiteurs ne peuvent pas recourir au droit de respect de l'image pour des enregistrements faits sur demande du Keukenhof.

* En cas de catastrophe, les visiteurs sont priés de suivre les indications du personnel et Keukenhof se réserve le droit de fermer le parc. Le cas échéant, les visiteurs n'ont pas droit à une indemnisation.

* La possession ou le port d'armes ou d'objets dangereux est interdit lors de la visite du parc.

Signaler les dégâts

* Notre parc est entretenu avec soin. Néanmoins, il est possible que vous trouviez des choses moins agréables. Dans ce cas, nous vous demandons de nous le signaler au plus vite, avant votre départ, à l'accueil du Keukenhof.

* Il se peut que vous ayez provoqué des dégâts sans le vouloir. Dans ce cas aussi, nous vous demandons de nous le signaler avant votre départ, à l'accueil.

* Si vous avez subi des dommages vous-même lors de votre visite, nous vous demandons également de nous le signaler avant votre départ, à l'accueil.

Nous vous souhaitons un séjour agréable dans le parc Keukenhof.